



La Petite école - Bruxelles ©DR

DASPA-FLA :

permettre l'épanouissement des enfants de l'exil

ARNAUD MICHEL

Chaque année, de nombreuses personnes arrivent de l'étranger vers la Belgique, tandis que d'autres font le chemin inverse. Selon le rapport annuel 2022 de Myria, le centre fédéral pour la migration, un peu plus de 121.000 personnes ont immigré en Belgique en 2020. Il est important de préciser que les demandeurs de protection internationale n'intègrent ces statistiques qu'une fois reconnus.

Selon les derniers chiffres disponibles du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA), en 2021, 25.971 personnes ont introduit une demande de protection internationale à l'Office des étrangers (OE). Ce chiffre comprend les 949 personnes qui sont arrivées en Belgique dans le cadre d'une réinstallation.

Le nombre de demandes est bien plus élevé qu'en 2020, lorsque 16.910 personnes avaient introduit une demande de protection internationale. Il s'agit d'une augmentation de 53,6 %. Le nombre de demandes a été presque aussi élevé qu'en 2019 (période pré-COVID), lorsque 27.742 demandeurs avaient été enregistrés. En 2021, la moyenne mensuelle était de 2.164 demandes, contre 1.409 en 2020 et 2.311 en 2019.

Fuir la guerre, les difficultés sociales, opérer un regroupement familial. Les raisons d'arrivée en Belgique sont multiples et variées et peuvent receler des blessures profondes liées au parcours de l'exil, entre autres. À cela s'ajoute souvent le manque de maîtrise de la langue. Afin de pallier cette difficulté, d'accueillir les enfants issus de l'immigration ou de l'exil dans les écoles et afin de leur permettre de leur offrir le meilleur cadre d'épanouissement et la meilleure scolarité possible, des dispositifs existent.

Le droit à l'instruction est un droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, notamment. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret du 7 février 2019 visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française balise ces dispositifs.

Comme l'explique le décret, un encadrement est possible en fonction du statut de l'élève (voir encadré p.9) : primo-arrivant, assimilé primo-arrivant ou élève FLA (Français langue d'apprentissage).

Le DASPA

Un de ces dispositifs est le DASPA, pour Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés. Il peut concerner des enfants à partir de la 3^e maternelle jusqu'en secondaire. Tout Pouvoir organisateur (PO) peut en organiser lorsque l'établissement compte 8 élèves primo-arrivants ou assimilés. L'organisation d'un DASPA est conditionné à la préparation d'un projet d'accueil et de scolarisation intégré au plan de pilotage.

Des moyens spécifiques sont alloués à l'établissement pour organiser ce disposi-

Les enfants de l'exil

tif. Ces moyens sont déterminés en fonction du nombre d'élèves entrant dans les conditions. Durant ces périodes, l'élève bénéficie d'un enseignement intensif du français et de cours relatifs aux sciences humaines, aux mathématiques, aux sciences et à la philosophie et la citoyenneté. Les écoles restent cependant libres d'adapter les horaires afin de se concentrer sur l'apprentissage intensif de la langue et la remise à niveau.

Dans le secondaire, 16 périodes sur les 28 doivent être consacrées à l'apprentissage intensif de la langue, à l'apprentissage de la culture scolaire et à la formation en sciences humaines ainsi qu'à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Au moins 8 périodes seront consacrées aux mathématiques et aux sciences.

Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans. En effet, la durée du passage de l'élève est variable, entre une semaine et un an. Une prolongation de 6 mois est possible, voire même de 6 mois supplémentaires pour les primo-arrivants ou assimilés non-alphabétisés.

S'il est temporaire, c'est parce que l'objectif final est évidemment d'intégrer ces élèves dans une année d'étude. Pour mener à bien cette mission d'intégration optimale, un conseil d'intégration se réunit et définit le moment d'intégration. Celle-ci se fait de manière progressive avec un minimum de 6 périodes par semaine après 10 mois dans le DASPA.

Le FLA : Français langue d'apprentissage

Lorsque l'organisation d'un DASPA n'est pas possible dans l'établissement en raison d'un nombre insuffisant de bénéficiaires, le soutien aux élèves peut se faire sous la forme d'un dispositif FLA, pour Français Langue d'Apprentissage. Il s'adresse non seulement aux élèves primo-arrivants ou assimilés mais également aux élèves n'entrant pas dans ces conditions mais ayant obtenu la note C au test de langue (statut FLA), soit une note qui constate la connaissance insuffisante du français. Dans le secondaire, le FLA n'est accessible qu'aux primo-arrivants ou assimilés en cas de nombre insuffisant, le statut d'élève FLA n'existant pas.

Ce dispositif est cependant soumis à restriction ces dernières années. Allant de la 2^e maternelle à la 4^e primaire et pour une durée de soutien de 24 mois, il a été réduit à 12 mois

et à partir de la 3^e maternelle pour cette année scolaire. Pour 2023-2024, ne seront plus concernés que les élèves évoluant entre la 3^e maternelle et la 2^e primaire.

Au total, 200 établissements d'enseignement fondamental en Fédération Wallonie-Bruxelles organisent un DASPA en 2022-2023. Parmi ces 200 écoles, plus de 75 relèvent de l'enseignement catholique tandis qu'en secondaire, elles sont 41 sur 86. Plus de 100 écoles secondaires organisent, quant à elles, un dispositif FLA. Des chiffres en constante augmentation depuis 2017. Preuve de l'importance de ces dispositifs dans l'accueil des jeunes concernés. ■



DASPA et FLA :

des conditions d'accès bien définies

Pour recevoir le statut de primo-arrivants, le jeune doit être âgé d'au moins 2 ans et 6 mois au 30 septembre de l'année scolaire en cours, et de moins de 18 ans et être arrivé sur le territoire belge depuis moins de 12 mois.

L'élève peut soit avoir fait l'objet d'une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié ou s'être vu reconnaître la qualité de réfugié ; être mineur accompagnant une personne ayant introduit une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié ou s'étant vu reconnaître la qualité de réfugié.

Il doit également être ressortissant d'un pays bénéficiaire de l'aide au développement ou être reconnu comme apatride.

Pour être reconnu assimilé au primo-arrivant, l'élève doit être âgé d'au moins 5 ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire concernée et de moins de 18 ans. Il peut soit être de nationalité étrangère, avoir obtenu la nationalité belge à la suite d'une adoption, être de nationalité belge et avoir résidé plus de 12 mois à l'étranger dans une région non francophone ou être reconnu comme apatride.

Il doit, en outre, fréquenter une école organisée ou subventionnée par la Communauté française depuis moins de 12 mois et avoir obtenu un résultat C à l'évaluation de maîtrise de la langue française.

Enfin, l'élève FLA devra rassembler ces conditions : être âgé d'au moins 5 ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire concernée et être scolarisé en M3, P1, P2 (à partir de 2023-2024). Il ne doit pas avoir suivi d'enseignement en immersion et doit avoir obtenu un résultat C à l'évaluation de maîtrise de la langue française. ■ **AM**



Salle comble pour la projection du documentaire "Les Éclaireuses" ©DR

« On est dans l'accueil de publics aux codes éloignés de ceux de notre société. »

ARNAUD MICHEL

Si les dispositions légales régissant les dispositifs DASPA ou FLA prévoient des apprentissages à la culture scolaire (voir page 9), c'est parce que certains jeunes sont très éloignés de la scolarité. Un travail doit alors être mené pour permettre la compréhension mutuelle entre les établissements scolaires et les familles concernées.

« À leur arrivée, ces familles sont confrontées à un système qui n'est pas en phase avec leur réalité », débute Stéphanie Tornieri, directrice des Centres PMS libres de Saint-Gilles. « Les enjeux sont multiples. On est dans l'accueil de publics aux codes éloignés de ceux de notre société. La scolarisation ne relève pas toujours de l'évidence. Mettre ses enfants à l'école implique de faire confiance à un système, de déléguer sa responsabilité à une institution qui va aussi colorer le parcours de l'enfant. »

Avant toute dimension pédagogique, la priorité est donc de créer le lien entre l'école et la famille. « C'est le rôle central que peut jouer le Centre PMS : être l'interface entre l'école, la famille, les services extérieurs. L'enjeu est la confiance et que les familles quittent le sentiment de méfiance qui peut être présent a priori », poursuit Stéphanie Tornieri. Les Centres PMS peuvent donc être le médiateur entre les codes scolaires et les codes des familles.

Si les Centres PMS sont à l'écoute des familles, ils le sont également pour les enseignants. « Ce qu'on perçoit, c'est qu'il y a parfois un malaise des enseignants entre ce

qu'ils perçoivent des besoins des enfants et les impératifs des programmes scolaires auxquels ils sont soumis. Le système peut être violent pour les enfants mais aussi pour les enseignants. »

Pour la directrice des Centres PMS de Saint-Gilles, il faut que « les conditions émotionnelles rendent possibles les conditions d'apprentissage. » En effet, le vécu des familles peut être lourd à porter, que ce soit les conditions de vie dans le pays d'origine (guerre, pauvreté,...) ou les difficultés rencontrées lors du parcours d'exil.

Dans l'objectif de faire se rencontrer ces différentes réalités et d'interroger les pratiques communes, les Centres PMS de Saint-Gilles proposaient, il y a quelques semaines, la diffusion du documentaire « Les Éclaireuses ». Ce film présente le quotidien de la Petite école à Bruxelles. Cette structure vise à préparer les enfants à entrer dans la scolarité. L'événement a rassemblé plus de 250 personnes mêlant enseignants et personnels de Centres PMS. ■



La Petite école - Bruxelles ©DR

La Petite école pour rendre l'école possible

Nichée au cœur des Marolles, à Bruxelles, dans une ancienne boutique aux larges vitrines, la Petite école a été fondée en 2016 par Marie Pierard et Juliette Pirlot, deux enseignantes. La mission qu'elles se sont fixée : rendre l'école possible à des enfants sans passé scolaire, souvent issus de l'exil.

La Petite école se définit comme un dispositif pédagogique et thérapeutique de préscolarisation. Il est unique en Fédération Wallonie Bruxelles. « *Le projet de la Petite école vise à accompagner la transition entre les années d'exil, d'errance et de déscolarisation et l'entrée dans un parcours scolaire régulier pour des enfants qui, certes pour la plupart, présentent des fragilités comportementales et cognitives liées à leur histoire particulière, mais des enfants qui, pour leur majorité, sont capables et surtout désireux de suivre une scolarité ordinaire.* »

« *Nous accueillons maximum 12 enfants* », explique Corentin Lorand, enseignant. « *Cela nous permet de les considérer comme individus. L'objectif est de mener un travail de rencontre de cultures, de compréhension.* »

Pour mener à bien sa mission de rapprocher l'enfant de l'école, il faut parfois mettre au second plan les apprentissages. « *C'est alors l'aspect thérapeutique qui prend le dessus* », détaille Corentin. Une situation que ces enseignants apprennent à gérer. « *On a parfois l'impression de « mentir » car on n'est pas dans les apprentissages pédagogiques alors que notre rôle est vu comme cela. On réduit l'école à quelques principes pour qu'il y ait moins de règles à comprendre.* »

La difficulté pour l'équipe pédagogique est d'appréhender au mieux les problèmes rencontrés par les enfants. « *Il est parfois compliqué, par exemple, d'identifier si un enfant relève de l'enseignement spécialisé ou non car les traumatismes vécus sur le parcours migratoire peuvent conduire à des troubles.* »

Par exemple, un son qui n'est pas prononcé peut être le résultat physique d'un traumatisme. »

Toutes les activités sont pensées sous un angle pédagogique et thérapeutique. « *On propose des activités menuiserie, céramique. Une comédienne vient faire des ateliers également. Ce sont des choses qui apaisent et qui apprennent.* »

En moyenne, les enfants restent un an à la Petite école. « *Souvent, ils arrivent chez nous via les services de prévention ou de santé mentale, ou encore les Centres PMS ou les écoles. On rencontre les parents et on les accompagne. Quand l'enfant est prêt, on cherche une école avec eux, on les accompagne lors de l'inscription.* »

Même lorsque le jeune est scolarisé, le lien avec la Petite école ne disparaît pas. « *Une école des devoirs est organisée le mercredi après-midi. Les enfants y reviennent. Dans les écoles proches, nous allons parfois aider l'enfant dans sa classe* », conclut Corentin Lorand. ■ **AM**

« *La collaboration est énorme entre les écoles et les structures d'accueil.* »

Fedasil, la structure chargée de l'accueil des demandeurs de protection internationale, constitue également un acteur dans la scolarisation des enfants de l'exil. « *Dans chaque centre, il y a au moins un référent scolaire* », débute Aurélie Arnould, coordinatrice MENA (Mineurs Etrangers Non Accompagnés) pour Fedasil. Ces derniers sont chargés du lien entre la famille, l'école et le centre.

Aurélie Arnould voit positivement ces collaborations. « *Trouver des écoles est parfois un peu compliqué. Une fois que c'est fait, c'est un travail de longue haleine qui débute entre les centres et les écoles mais c'est souvent très fructueux.* »

Fedasil fait le lien entre sa politique et les centres. « *Nous avons des réunions avec les référents au moins 3 fois par an. Nous avons également des rencontres régulières avec le cabinet de Caroline Désir, la ministre de l'Enseignement. C'est le lieu où nous pouvons aussi réaliser un état des lieux des difficultés rencontrées.* »

Parmi celles-ci, Aurélie Arnould pointe l'absentéisme des enfants qui n'ont jamais ou presque jamais été scolarisés. Une autre difficulté est les listes d'attente dans les écoles, renforcée par la pénurie d'enseignants. « *En mars dernier, 27 jeunes étaient sans école. La rentrée de septembre sera déterminante. Nous travaillons pour faire en sorte d'élargir l'offre. Viennent alors d'autres écueils comme les transports. Certains jeunes sont réveillés à 5h du matin pour aller à l'école.* »

Une autre réalité vient également changer la donne depuis quelques mois. « *En 2022, on a vu une grosse augmentation de MENA.* » Ces mineurs sont en Belgique mais sans cadre familial. « *Un tuteur leur est désigné mais force est de constater qu'il est parfois compliqué de l'impliquer dans la scolarité du jeune* », achève Aurélie Arnould qui n'en perd pas pour autant son optimisme. « *La collaboration est énorme entre les écoles et les structures d'accueil. Le dernier état des lieux était très positif.* » ■ **AM**

Apprendre à se connaître pour accueillir au mieux l'enfant

ARNAUD MICHEL

Pour illustrer les collaborations entre les centres Fedasil et les écoles, on vous emmène à Mouscron. L'Institut Saint-Charles Dottignies-Luingne a ouvert un DASPA il y a environ 5 ans. Les liens se sont construits au fil du temps avec les équipes du centre Fedasil de Mouscron.

« Le centre ouvrait ses portes et un appel à ouvrir des DASPA était lancé », explique Stéphane Vanhove, directeur de l'Institut Saint-Charles. « Avec le directeur de l'époque, nous trouvons le projet chouette et dans l'ADN de l'école. Une petite équipe d'enseignants s'est très vite proposée. »

Les contacts ont dû s'affiner au cours du temps avec le centre Fedasil de Mouscron. « On a tous dû chercher nos marques, notamment pour que Fedasil propose le bon profil d'élève à la bonne école », admet M. Vanhove. « Nous avons créé un partenariat avec

deux autres écoles de Mouscron. Nous sommes axés sur des études sociales alors que d'autres le sont sur des métiers manuels. On a donc eu des soucis de déscolarisation car il arrivait qu'un jeune qui voulait faire de la maçonnerie arrive chez nous alors qu'une des deux autres écoles aurait pu mieux répondre à ses envies. Au fil du temps, tout s'est fluidifié et la collaboration est excellente. On avait tous intérêt à se connaître. »

Le plus grand centre en Belgique

La structure d'accueil Fedasil de Mouscron compte 900 résidents dont 250 enfants de moins de 18 ans. Amandine, François-Xavier et Elodie en sont les référents scolaires. Le lien avec les écoles représente un travail conséquent.

« À leur arrivée, on reçoit la famille et on explique ce qu'est l'école en Belgique. On analyse l'accès à l'école, son éloignement et l'autonomie des personnes pour y aller », débute Amandine. « L'idéal serait qu'on ait l'occasion d'apporter le cadre avant de mettre l'enfant à l'école mais on manque de moyens », poursuit Dimitri Carette, le coordinateur du Service Animation/Education/Formation. « Règlementairement, les enfants doivent être à l'école dans les 7 jours qui suivent leur arrivée. Mais dans les faits, ce n'est pas si simple. », explique Elodie. « Ce n'est d'ailleurs pas toujours souhaitable », renchérit Amandine.

Vient ensuite le suivi de ces jeunes au quotidien. « On travaille beaucoup avec les écoles sur l'absentéisme par exemple », explique Dimitri Carette. Avec l'accueil de l'instabilité des situations. « Nous sommes actuellement à 28 élèves DASPA », note M. Vanhove. « Auxquels s'ajoutent ceux qui sont désormais intégrés dans l'école. Malheureusement, il existe des situations plus tristes. Des familles qui changent de centre ou qui sont déboutées dans leur demande d'asile. Récemment, nous avons eu le cas avec un MENA (Mineurs Etrangers Non Accompagnés) dont on a appris que le lendemain de la décision, il essayait de rejoindre l'Angleterre. »

Déconstruire les stéréotypes

Les équipes de Fedasil Mouscron vont également à la rencontre des jeunes dans les écoles. L'objectif : déconstruire les stéréotypes de la migration. Dimitri Carette : « Il y a une méconnaissance de l'asile. On informe aussi sur les parcours migratoires qui sont éprouvants physiquement mais aussi financièrement. On invite les écoles à visiter le centre, à se rendre compte de ce que c'est de vivre dans une chambre avec toute la famille. On essaie aussi de créer des projets avec les écoles, des échanges, des rencontres, des ateliers culinaires. On veut aller plus loin que la sensibilisation en faisant se rencontrer ces différents publics. » ■





Une classe DASPA à l'école libre Roi Baudouin à Spa ©DR

L'accueil de l'Autre comme projet d'école

De nombreuses écoles de l'enseignement catholique organisent un dispositif DASPA ou FLA. Si l'accueil d'enfants issus de l'exil présente des difficultés, la volonté de poursuivre prend souvent le dessus.

« Cela fait 12 ans que nous organisons un DASPA », raconte d'emblée Christine Toumpsin, directrice de l'Institut Notre-Dame d'Anderlecht. Son établissement accueille entre 20 et 40 enfants dans ce dispositif. Les profils sont très variés. « Il y a des enfants qui ont fui la guerre, avec les traumatismes qui y sont liés. Il suffit d'un ballon de baudruche qui éclate pour voir certains enfants pris de panique. D'autres arrivent en Belgique pour fuir les difficultés sociales ou encore pour un regroupement familial. »

Des parcours différents qui impliquent une adaptation constante des équipes éducatives. « On n'a pas forcément le cadre approprié mais on fait le mieux possible. On travaille en âme et conscience, avec notre cœur », explique Mme Toumpsin.

Fabienne Bovenrade est directrice des Ecoles Libres Saint-Roch à Bruxelles. Pour elle, le plus dur est de construire la relation avec les parents. « Ça représente du travail en plus car il faut parfois faire comprendre l'importance de la scolarisation. Il arrive que les enfants fassent beaucoup d'efforts à l'école mais que cela se passe différemment à la maison. Ils ont parfois peu de vie sociale en dehors de l'école. Ils sont perdus et cela se ressent. »

Mais elle veut surtout souligner l'apport de cet accueil. « C'est une richesse pour les enfants de se rencontrer. Que chacun vienne avec sa culture leur donne envie de partager. »

L'école libre Roi Baudouin à Spa a accueilli plusieurs élèves Afghans juste avant la crise sanitaire, sans pour autant mettre en place un DASPA. C'est chose faite depuis l'année scolaire passée. « Avant d'être repris par Fedasil, le centre d'accueil était géré par Svasta. Ils prospectaient les écoles pour scolariser les enfants. On a dit oui car l'accueil de l'Autre cadre avec notre ADN, notre projet d'école », déclare Xavier Brouwers, le directeur, qui a tout de suite été mis face aux questions pratiques. « Qui pour enseigner ? Dans quel local ? Le but n'était pas de faire de l'occupationnel. On a tâtonné mais au fur et à mesure, on a construit notre DASPA. »

La rencontre de l'Autre est au cœur du projet de l'école. « L'équipe a visité le centre Fedasil pour se rendre compte de ce qu'était la vie d'un demandeur d'asile. On a intégré Fedasil à la vie de l'école. Ils viennent, entre autres, tenir un stand lors de la fête scolaire. On peut y découvrir les différentes cultures. Des Africains, des Syriens, des Afghans viennent faire découvrir leurs traditions culinaires », note encore M. Brouwers.

En septembre dernier, c'était la douche froide à Spa. Alors que l'école compte 19 demandeurs d'asile, Xavier Brouwers se voyait dans l'obligation de fermer le DASPA car certains d'entre-eux n'avaient pas pu bénéficier du dispositif l'année précédente. « On a ressenti cela comme une injustice. Les enfants n'avaient rien demandé, ils progressaient vite. Mais on s'est battus. » Des efforts qui ont payé puisqu'après de nombreuses démarches administratives, le DASPA de l'école a été prolongé.

Dans ces vécus scolaires, la direction tient un rôle important. « On doit écouter les enseignants. Certains sont parfois découragés ou confrontés à des situations inhumaines, difficiles à gérer. On a par exemple eu un enfant de 7 ans qui avait vu son ami être éclaté par une bombe. Il faut pouvoir accueillir la détresse des enfants mais aussi des enseignants. », explique Christine Toumpsin.

Des difficultés qui ne démotivent pas pour autant, au contraire. « On voit des chouettes évolutions chez les enfants. », retient Fabienne Bovenrade. « C'est une force pour l'école. Même si c'est chronophage, c'est une bouffée d'oxygène », résume Xavier Brouwers. « Cela donne du sens à notre métier », conclut Christine Toumpsin. ■ **AM**